



PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guéret, le 16/03/2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Accueil des déplacés ukrainiens

Les acteurs mobilisés pour l'accueil de déplacés ukrainiens qui commencent à arriver en Creuse ont été réunis lundi 15 mars en préfecture pour un point d'information concernant les déplacés ukrainiens. Un point similaire sera tenu tous les lundis pour suivre la situation et mettre en place les dispositions d'accompagnement nécessaires.

Étaient ainsi notamment présents autour de Mme la Préfète :

- M. Bayol, président de l'Association des Maires et Adjoints de la Creuse
- M Ponsard, représentant des Maires Ruraux de la Creuse
- Mme Fournier, Maire de Guéret
- M. Metge, directeur général adjoint du Conseil Départemental
- M. Forgeron, président de la Fédération d'échanges France Ukraine
- l'ensemble des services de l'État mobilisés : direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, délégation de l'agence régionale de santé, CPAM, éducation nationale

25 personnes ukrainiennes dont 9 enfants sont, à date, arrivées en Creuse. Elles sont reçues dans le cadre d'un « hébergement citoyen ». 10 communes sont concernées.

1 arrivée de 25 personnes « déplacées » est attendue. Ces personnes seront reçues en centre d'accueil collectif à Guéret, organisé par l'État avec le concours de la ville de Guéret. Ce sont des personnes qui seront prises en charge à partir de Paris.

En fin de semaine, un bus affrété par l'association FEFU ramènera depuis la frontière ukrainienne et jusqu'à Saint-Vaury, 56 personnes « déplacées ». Leur accueil est d'ores et déjà anticipé, en lien avec la Mairie de Saint-Vaury.

Enfin, les habitants de Saint-Eloi se sont mobilisés autour de leur Maire. 7 véhicules partiront prochainement pour la frontière ukrainienne et reviendront avec des familles « déplacées » qui seront accueillies chez l'habitant à Saint-Eloi. En complément elles prendront place dans des hébergements « citoyens » restant à identifier.

L'élan de générosité des creusois doit se poursuivre et peut prendre la forme de dons en mobiliers (tables, chaises...) permettant de loger ces personnes déplacées dans des logements vides en cours d'identification.

En effet, le travail collectif d'accompagnement de tous les partenaires vise à permettre aux personnes reçues en hébergement citoyen à se voir proposer un logement pour y retrouver l'intimité d'une vie familiale.

Les maires sont les interlocuteurs de la population lorsque celle-ci souhaite faire connaître des propositions d'hébergement citoyen.

Dès lors qu'une personne déplacée est reçue dans le cadre d'un hébergement citoyen, il est conseillé aux familles accueillantes d'en informer le Maire afin de procéder à l'inscription des enfants à l'école. Le maire pourra aussi orienter les démarches d'insertion.

Contact presse

Cabinet de la Préfète

Bureau départemental de la communication interministérielle

Maryse ROBERT

Tél. : 05.55.51.58.95 – 06.07.21.98.55

Courriel : pref-communication@creuse.gouv.fr



www.creuse.gouv.fr



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse